

II

*Le Ministre des Finances de l'État Indépendant du Samoa occidental au Représentant
Permanent du Canada aux Nations Unies*

(Traduction)

New York, le 29 septembre 1978

Excellence,

J'ai l'honneur de me reporter à votre note n° 1 du 29 septembre 1978, dans laquelle vous proposez un accord entre l'État indépendant du Samoa occidental et le Gouvernement du Canada au sujet des investissements dans l'État indépendant du Samoa occidental qui favoriseraient le développement des relations économiques entre l'État indépendant du Samoa occidental et le Canada et au sujet de l'assurance de ces investissements par le Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations.

L'Accord proposé agréé au gouvernement de l'État indépendant du Samoa occidental. J'ai donc l'honneur de confirmer que votre note et la présente réponse constitueront un Accord d'assurance-investissement à l'étranger entre nos deux gouvernements et de confirmer par la même occasion que ledit Accord entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez croire, Excellence, en l'assurance de ma très haute considération.

Ministre des Finances
VAOVASAMANAIA R. PHILLIPS

L'Honorable William H. Barton,
Ambassadeur et représentant permanent
du Canada aux Nations Unies,
New York (N.Y.)